



Assurance deux souscripteurs

Par **Wendy Mouse**, le 11/12/2010 à 10:22

Nous avons ne sommes pas mariés, nous avons tous les 2 plusieurs véhicules (voiture et moto).

Je viens de m'apercevoir que mon conjoint à systématiquement souscrit MES assurances à mon nom uniquement et SES assurances à nos deux noms.

J'ai téléphoné à la compagnie d'assurance qui refuse de modifier.

Dans le cas d'une séparation qui ne se passerait pas bien, qu'est-ce que je risque ?

Merci pour votre aide.

Par **Domil**, le 11/12/2010 à 12:06

Quel rapport entre une assurance et une séparation ?

Que l'assurance soit à votre nom, ne change rien

- à la propriété du bien

- à la qualité de souscripteur (si c'est lui qui a signé les contrats, c'est lui le souscripteur et ce ne sont pas VOS assurances mais les siennes, quel que soit le nom de l'assuré. Il fallait prendre vous-même les assurances sur vos biens)

Par **Wendy Mouse**, le 11/12/2010 à 14:08

Ok mais en cas de séparation, il faut quand même continuer à payer les assurances des véhicules.

C'est pareil pour la facture d'achat : sa voiture et sa moto aux 2 noms, ma voiture et ma moto à mon nom.

Par **Domil**, le 11/12/2010 à 14:14

[citation]C'est pareil pour la facture d'achat : sa voiture et sa moto aux 2 noms, ma voiture et ma moto à mon nom.[/citation]

C'est bien pour vous : il n'a aucun droit sur votre moto et votre voiture, tandis que vous pouvez exiger la moitié de sa moto et la moitié de sa voiture

Par **Wendy Mouse**, le **11/12/2010** à **14:16**

Ouf, merci.

Je vais la jouer "correct" et l'en informer.

Bon week-end